

Offre d'intervention 2012-2015

LES AIDES TECHNIQUES

31 mai 2013

- Le résultat d'un long processus de construction avec les instances et de concertation interne (salariés) et externe (opérateurs et partenaires) ☒ « Trajectoire 2012 »
- La définition d'un cadre national rénové :
 - en cohérence avec l'accélération des évolutions du marché de l'emploi et des cycles de changements courts
 - en tenant compte d'une baisse tendancielle de la collecte
 - et qui recentre l'Agefiph sur son cœur de mission.

- **3 principes d'action :**
 - mobiliser, en faveur des personnes handicapées et des employeurs, les dispositifs et politiques du droit commun ⇒ intervenir en complémentarité, sans se substituer
 - développer l'égalité d'accès des bénéficiaires à toutes les interventions de l'Agefiph ;
 - rééquilibrer les interventions de l'Agefiph en faveur du maintien dans l'emploi.

- **3 priorités :**
 - **La formation des personnes handicapées à la recherche d'un emploi ;**
 - **La qualité de l'accompagnement/conseil délivré aux entreprises et aux personnes handicapées ;**
 - **Une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées éloignées de l'emploi.**

L'ARCHITECTURE DE L'OFFRE

Elle s'articule autour de 3 niveaux d'intervention :

Les services
mis en œuvre par des partenaires
services

- accompagnement/conseil spécialisé aux bénéficiaires
- pilotés sur la base d'objectifs de résultats
- ont vocation à être connus de tous et identifiés par les bénéficiaires

Les prestations
réalisées par des prestataires

- achetées par l'Agefiph (appel d'offres)
- donnent lieu à une analyse des besoins avec les partenaires
- en complémentarité au droit commun

Les aides

- financement direct aux bénéficiaires (TH ou employeur)

L'offre d'intervention 2012-2015

Préparation et accès à l'emploi Aide au recrutement	Mobilisation des entreprises	Maintien dans l'emploi	O F F R E D I R E C T E	Conseil aux grands Comptes
Cap Emploi	Alther	Sameth		Direction des Grands Comptes ou Délégations régionales
Insertion, reprise d'emploi	Compensation du handicap	Bilans et formations		Prestations en ligne
- Prestation de conseil à la Création d'activité	-Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) : déficiences auditive, visuelle et motrice, handicaps psychique et mental -Etudes préalable à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail (EPAAST) -Prestation Handicap Projet (PHP)	-Formations collectives -Prestations spécifiques d'orientation professionnelle (PSOP)		- Candidathèque, offres d'emploi, - Prestations Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH)
Incitation à la reprise d'emploi, au recrutement, au maintien dans l'emploi	Compensation du handicap	Formations	Aide aux projets de l'entreprise et de ses partenaires sociaux	
- Aide forfaitaire à la création d'activité - Trousse 1ère assurance (TPA) - Enveloppe ponctuelle d'aide personnalisée à l'emploi (Epape) [Aide prescrite] -Aide à l'insertion professionnelle (AIP) [Aide prescrite] - soutien des emplois d'avenir/secteur marchand [Aide prescrite] - Aide au contrat de professionnalisation (employeur, salarié, pérennisation) - Aide au contrat d'apprentissage (employeur, salarié, pérennisation) - Aide au maintien dans l'emploi [Aide prescrite] -Aide au maintien fin de carrière [Aide prescrite]	- Aides au déficients visuels : bloc-notes Braille et plage tactile Braille , matériels non braille - Aide aux déficients auditifs : prothèse(s) auditive(s) - Aide ponctuelle à l'autonomie - Autres aides techniques - Aide à l'aménagement de véhicule /, avec acquisition - Aide ponctuelle aux trajets - Aide au surcoût permis de conduire - Aide au tutorat - Aide à l'adaptation des situations de travail - Aide à l'auxiliariat professionnel	- Formation individuelle dans le cadre d'un parcours vers l'emploi [Aide prescrite] - Formation individuelle dans le cadre d'un maintien dans l'emploi [Aide prescrite] -Formation dans le cadre d'un emploi d'avenir	-Diagnostic conseil approfondi -Convention politique d'emploi -Convention avec les organisations syndicales	

Compensation du handicap : aides à la personne

(forfaitaires en jaune / plafonnées en bleu)

Intitulé	Bénéficiaire	Montant / délai de renouvellement
Aide aux DV bloc-notes Braille Aide aux DV plage tactile Braille	DE , stagiaire de la formation professionnelle, salarié SIAE, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	5.000 €/ 3 ans 3.000 €/ 3 ans
Aide aux DV - matériel non Braille	DE , stagiaire de la formation professionnelle, salarié SIAE, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	1.500 €/ 3 ans
Aide aux DA - prothèse auditive Aide aux DA - prothèses auditives	DE avec promesse d'embauche, stagiaire de la formation professionnelle, salarié, travailleur indépendant, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	800 € 3 ans 1.600 €/ 3 ans
Aide ponctuelle à l'autonomie	DE, stagiaire formation professionnelle, étudiant	4 000 €
Autres aides techniques	DE, stagiaire formation professionnelle, étudiant, salarié SIAE	1 500 €
Aide à l'aménagement de véhicule	DE avec promesse d'embauche, salarié, travailleur indépendant, étudiant, stagiaire CRP 9 mois avant sa sortie	9.000 €/ 5 ans
Aide à l'aménag. de véh. avec acquisition	DE avec promesse d'embauche, salarié, travailleur indépendant, étudiant	10.000 € / 5 ans
Aide ponctuelle aux trajets	DE, stagiaire formation professionnelle, salarié, travailleur indépendant, étudiant	4.000 €
Aide au surcoût du permis de conduire	DE, salarié, étudiant	1.000 €

FOCUS SUR LES AIDES TECHNIQUES

- Aides pour les déficients visuels : matériels braille et non braille
 - Prothèses auditives
 - Aide à l'aménagement de véhicule, avec ou sans acquisition de véhicule
 - Autres aides techniques
- ***A noter*** : les aides compensatoires liées l'exécution du contrat de travail sont financées à l'employeur au titre de l'aide à « l'aménagement des situations de travail » (AST)

Aide aux DV - Bloc-notes braille et plage tactile

Objectif :

- compenser le handicap des personnes déficientes visuelles utilisant un bloc-notes Braille ou une plage tactile Braille pour favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle

Contenu :

- financement d'un bloc-notes Braille ou d'une plage tactile Braille et du temps de formation éventuel à l'utilisation de ces matériels

Bénéficiaire de l'aide :

- tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi en recherche active d'emploi
 - stagiaire de la formation professionnelle
 - étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
 - stagiaires en CRP dans les 9 mois précédents sa sortie
 - salarié bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE

Montant de l'aide :

- un forfait de 5.000€ pour le bloc-notes Braille
- un forfait de 3.000€ pour la plage tactile Braille
-

- Aide renouvelable dans un délai de 3 ans

Aide aux DV – matériel non braille

Objectif :

- compenser le handicap des personnes déficientes visuelles utilisant un matériel non Braille pour favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle

Contenu :

- financement de solutions techniques non Braille compensatoire de la déficience visuelle (loupe, logiciel d'agrandissement de texte, ...) et du temps de formation éventuel à l'utilisation de ces matériels

Bénéficiaire de l'aide :

- tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi, en recherche active d'emploi
 - stagiaire de la formation professionnelle
 - étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
 - stagiaires en CRP dans les 9 mois précédents sa sortie
 - salarié bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE

Montant de l'aide :

- un forfait de 1.500€
- Aide renouvelable dans un délai de 3 ans

Aide aux DA – Prothèses auditives

Objectif :

- compenser le handicap des personnes déficientes auditives utilisant un appareillage auditif pour favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation professionnelle, ou leur maintien dans l'emploi

Contenu :

- financement d'une prothèse auditive (et des frais de réglages éventuels)

Bénéficiaire de l'aide :

- tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi, en recherche active d'emploi **et** détenteur d'une promesse d'embauche
 - stagiaire de la formation professionnelle
 - stagiaire de CRP/CRF dans les 9 mois qui précèdent la fin du stage
 - salarié (dont salarié bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE)
 - travailleur indépendant
 - étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur

Montant de l'aide :

- un forfait de 800 € pour une prothèse
- un forfait de 1.600€ pour deux prothèses

- **Aide renouvelable dans un délai de 3 ans**

Aide à l'aménagement de véhicule

Objectif :

- rendre possible la conduite et ou l'utilisation d'un véhicule à une personne dont le handicap nécessite des adaptations

Contenu :

- financement des équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel utilisé pour transporter la personne

Bénéficiaire de l'aide :

- tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi et détenteur d'une promesse d'embauche
 - salarié (dont bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE)
 - travailleur indépendant
 - étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
 - stagiaire de CRP/CRF dans les 9 mois qui précèdent la fin de la formation

Montant de l'aide :

- 50% du coût de l'équipement plafonné à 9.000 € (plafond mobilisable en une fois)

Cumul

- Aide à l'aménagement de véhicule avec acquisition

- Aide renouvelable dans un délai de 5 ans

Aide à l'aménagement de véhicule avec acquisition

Objectif :

- permettre à une personne handicapée de se déplacer au moyen d'un véhicule

Contenu :

- financement d'un véhicule utilisé pour transporter la personne, dont le choix est contraint par les adaptations à installer

Bénéficiaire de l'aide :

- tout bénéficiaire de l'article L5212-13 se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi **et** détenteur d'une promesse d'embauche
 - salarié (dont bénéficiaire d'un contrat d'insertion dans une SIAE)
 - travailleur indépendant
 - étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur

Montant de l'aide :

- un plafond de à 10.000 € (plafond mobilisable en une fois)

Cumul :

- aide à l'aménagement de véhicule

- **Aide renouvelable dans un délai de 5 ans**

Autres aides techniques

Objectif :

- Compenser le handicap des personnes engagées dans un parcours vers l'emploi
- Ces aides permettent d'intervenir pour faire face aux situations non couvertes par les aides réservées aux déficients sensoriels. Elles visent en particulier les besoins relatifs à la déficience motrice (hors PPS), au polyhandicap (...) des personnes engagées dans un parcours vers l'emploi, et en situation de formation notamment.

Contenu :

- Financement de matériels en compensation du handicap

Bénéficiaire de l'aide :

- toute personne handicapée se trouvant dans l'une des situations suivantes :
 - demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi, en recherche active d'emploi
 - stagiaire de la formation professionnelle
 - étudiant en stage obligatoire dans le cadre du cursus d'enseignement supérieur
 - salarié en contrat d'insertion dans une SIAE

Montant de l'aide :

- un plafond de 1500 € (plafond mobilisable en une ou plusieurs fois, jusqu'à épuisement de l'aide).

- Aide non renouvelable